



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt juin deux mil vingt-quatre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 22

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool (à compter de la délibération n° DEL-24-06-26-03 incluse), Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 12

M. Frédéric Hucheloup à M. Jean-Pierre Conrié, Mme Elodie Simoes à Mme Magali Lamir, M. Michel Bucheton à M. Pierre Testu, Mme Dominique Busigny à M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Normand à Mme Valérie Sidot-Courtois, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Arnaud Bertrand, Mme Solange Pétret-Racca à M. Omar N'Dior, M. Michaël Janot à Mme Claudine Queyrie, M. Alexandre Richefort à M. Bruno Drevon, Mme Christine Decool à Mme Michèle Ménez (jusqu'à la délibération n° DEL-24-06-26-02 incluse), M. Franck Thiébaux à Mme Johanne Ledanseur.

Absents non représentés : 02

M. Amroze Adjuward, M. Hugues Orsolin.

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2024-06-26/33

Objet : actions de prévention en milieu scolaire - Convention de partenariat entre le Collège Maryse Bastié et la Commune de Vélizy-Villacoublay

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DU MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les objectifs arrêtés par la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance,

VU l'annexe à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Aménagement et Environnement réunie en séance le 17 juin 2024,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie réunie en séance le 17 juin 2024,

CONSIDÉRANT que la prévention des violences qu'elles soient physiques ou verbales, des actes d'incivilité, et des atteintes aux biens commises en milieu scolaire constitue un enjeu majeur pour la sécurité des élèves et des enseignants pour la prévention de la délinquance, et impose une coordination de tous les acteurs locaux,

CONSIDÉRANT que la Commune de Vélizy-Villacoublay a arrêté sa stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance qu'elle réalise via le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.) pour répondre aux objectifs :

- de mieux coordonner les actions de prévention et de sécurité en favorisant l'échange d'informations entre professionnels (institutions, organismes publics ou privés),
- d'apporter des solutions concrètes et partenariales à des problèmes réellement identifiés dans le cadre d'un plan d'action recentré, resserré et soumis à évaluation,
- de proposer des actions de prévention ponctuelles dont il assure le suivi,

CONSIDÉRANT que la Police Municipale anime une action générale de prévention, de sécurité et de tranquillité publiques dans la Commune, en liaison avec les institutions publiques et privées,

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, la Commune de Vélizy-Villacoublay et le collège Maryse Bastié ont souhaité se rapprocher afin de formaliser un partenariat pour réaliser des actions de prévention en milieu scolaire, auprès de collégiens, dans le but de favoriser leur accompagnement et leur prise en charge, en complément des mesures spécifiques existantes dans le cadre du C.L.S.P.D.,

CONSIDÉRANT que ce partenariat entre la Commune et le collège, reposant sur l'animation d'actions de prévention individuelles et collectives, a pour objectif de prévenir la délinquance et de favoriser l'accompagnement et la prise en charge de collégiens fréquentant cet établissement le nécessitant,

CONSIDÉRANT que ce partenariat ne donnera lieu à aucun échange financier entre les parties,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pierre Testu, rapporteur,

Délibération n° 2024-06-26/33

Objet : actions de prévention en milieu scolaire - Convention de partenariat entre le Collège Maryse Bastié et la Commune de Vélizy-Villacoublay

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 33 voix),

APPROUVE les termes de la convention de partenariat à conclure entre la Commune et le Collège Maryse Bastié - Académie de Versailles, annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention de partenariat, ses éventuels avenants, à l'exception de ceux ayant une incidence financière, ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance le 26 juin 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240626-DEL-24-06-26-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

acte affiché du 02/07/2024 au 03/09/2024